



université
de BORDEAUX



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE BORDEAUX

ACTUALITÉ FISCALE DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX : Morceaux choisis de la jurisprudence 2025

Mercredi 22 avril 2026 de 17h00 à 19h30 à BORDEAUX

En présentiel, à l'Université de Bordeaux, 35 place Pey-Berland (Amphi ELLUL)

**Organisée par la Délégation régionale Nouvelle-Aquitaine de l'IACF, en
partenariat avec la CAA de Bordeaux et l'Université de Bordeaux**

La Cour administrative d'appel de Bordeaux s'associe à l'IACF, en partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau de Bordeaux, pour cette nouvelle édition de la conférence annuelle consacrée à l'actualité fiscale jurisprudentielle de la Cour. Une sélection de jurisprudences récente rendue par la CAA de Bordeaux sera présentée par thèmes par les avocats de l'IACF, les magistrats et les membres de la DIRCOFI, afin de confronter les visions du juge de l'impôt, de l'administration fiscale et de l'avocat. L'éclairage de l'universitaire sera apporté par Madame la professeure Florence Deboissy. Un temps sera réservé aux questions de la salle après chaque partie pour favoriser les échanges.

Avec la participation **d'Olivier COUVERT-CASTÉRA**, Président de la CAA de Bordeaux,
Messieurs **Pascal PERENNES** et **Jean-Antoine CANQUE** de la DIRCOFI Nouvelle-Aquitaine

Animée par **Karine BUTÉRI**, **Frédérique MUNOZ-PAUZIÈS**, **Pauline REYNAUD**,
Anthony DUPLAN, de la Cour administrative d'appel de Bordeaux
Florence DEBOISSY, Professeure à l'Université de Bordeaux

Marion CHARAUDEAU, **Laurent DELAGE**, Délégué régional IACF Nouvelle-Aquitaine et
Cédric VERMUSE, avocats membres de l'IACF

TARIFS

Adhérent : 120.00 € TTC (100.00 € HT)

Non adhérent : 180.00 € TTC (150.00 € HT)

Jeune avocat : 60.00 € TTC (50.00 € HT)

Prestation de serment entre 2022 et 2026

Inscriptions sur www.iacf.fr avant le 21/04/2026
Nombre de places limité.

Contact : 01 42 60 10 18 ou contactiacf@iacf.fr

Conditions générales de vente sur le site.

PROGRAMME – Sélection de jurisprudences

16 h 30 Accueil des participants – 17 h 00 Début de la conférence

Thème 1 : QUALIFICATION DE MARCHANDS DE BIEN – SCI – IS

- CAA Bordeaux, 6ème ch., 18 décembre 2024, n°22BX02982 et n°22BX02983

Thème 2 : PROVISION POUR DÉPRECIATION D'UN FONDS LIBÉRAL

- CAA Bordeaux, 4ème ch., 9 janvier 2025, n°22BX00904

Thème 3 : INSUFFISANCE DE MOTIVATION – Lettre 3926 – Méthode de valorisation

- CAA Bordeaux, 4ème ch., 20 février 2025, n°22BX03119

Thème 4 : AMENDE RÈGLES DE FACTURATION – Intention frauduleuse

- CAA Bordeaux, 6ème ch., 6 novembre 2025, n°25BX01283

19H30 Cocktail

Validation de 2h30 au titre de la formation continue des avocats

Pas de rediffusion disponible pour cette conférence

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de fiscalité des entreprises afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne y compris en conseil.

Public : Avocats fiscalistes, Avocats intervenant en contentieux administratif, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise du contentieux administratif et fiscal en particulier.

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation inter-entreprise, en présentiel uniquement. Essentiellement par présentations magistrales.

Modalité d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalité de suivi : Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

Prise en charge : Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre de Qualiopi.